



Ville de Pertuis

Maison
de la **citoyenneté**
et de l'**égalité**



LE POINT D'ACCES AU DROIT

DE LA VILLE DE PERTUIS



Ville de Pertuis

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD) DE LA VILLE DE PERTUIS

Maison
de la **citoyenneté**
et de l'**égalité**

> Vous accueillir et vous informer



Le PAD de la Ville de Pertuis est un service judiciaire de proximité, qui a pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens, en mettant à disposition :

- un service d'accueil gratuit et confidentiel
- une aide pour l'orientation et l'information sur toutes les questions d'ordre juridique
- un accès à des associations spécialisées et à des professionnels du droit
- un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits, telles que la conciliation et la médiation

> Accès au droit

ADIL - Logement : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

Des juristes spécialistes du logement vous proposent de manière neutre, un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement.

3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h, sans rendez-vous.

AITE : Association Accueil, Information de Tous les Étrangers

Facilite l'accès au droit et aux services publics, guide dans les démarches administratives liées aux conditions de séjour et d'obtention de la nationalité française, informe sur les procédures dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

Sur rendez-vous au 04.90.79.50.40.

APAS : Association pour l'Animation Sociale

Insertion par le logement : accompagnement social lié au logement, atelier recherche Logement, SESIL (Service Social Immobilier Luberon), information sur la loi Dalo.

Sur rendez-vous au 04.90.04.80.80 :

permanences au Centre Médico Social le jeudi et le vendredi, à la Maison de la Citoyenneté et de l'Égalité le lundi et le mardi, et à votre domicile.

CDAD : CONSEIL Départemental D'Accès au Droit

Conseil juridique. Un jeudi par mois de 14h à 17h,

Sur rendez-vous au 04.90.79.50.40.

CEDRE : Centre d'études de documentation de recherches et d'écrits

Un écrivain public vient en aide aux personnes en difficulté qui ont besoin du soutien d'un professionnel ou d'un accompagnateur dans la rédaction de leurs courriers.

Tous les mercredis et vendredis de 9h à 12h,

Sur rendez-vous au 04.90.79.50.40.

HABITAT ET DÉVELOPPEMENT

Informe et aide les propriétaires occupants et bailleurs à obtenir des subventions pour améliorer ou adapter leurs logements.

Le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h, sans rendez-vous.

CIDFF 84 : Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille de Vaucluse

Une juriste assure une permanence juridique sur le droit de la famille, le droit du travail, le droit pénal et les violences conjugales.

Le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9h à 12h, Sur rendez-vous au 04.90.86.41.00.

STOP VIOLENCES FEMMES

Une psychologue clinicienne accueille, écoute, soutien et oriente les femmes victimes de violences conjugales.

Le 2^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h, Sur rendez-vous au 04.42.99.09.86.



> Aide aux victimes et médiation

Ecoute et prise en charge des victimes d'infractions pénales

AMAV : Association de Médiation et d'Aide aux Victimes

Médiation Pénale

Suite à une plainte et sur mandat du procureur, la médiation pénale a pour objectif de recréer du lien entre des parties en conflit. Le médiateur va rechercher, avec chacune des parties, une solution satisfaisante pour elles.

Aide aux Victimes

Accueil, écoute, information et accompagnement des victimes d'infractions pénales et de leur famille (atteintes aux biens, atteintes aux personnes) afin de leur permettre de faire valoir leurs droits et de comprendre le système judiciaire. Un soutien psychologique de quelques séances peut aussi être proposé. Entretien gratuit et confidentiel.

Permanence le 1^{er} et 3^{ème} mardi après-midi, uniquement sur rendez-vous au 04 90 86 15 30 ; et le 2^{ème} mardi après-midi au Commissariat de Pertuis.

Gestion des conflits entre particuliers

Le conciliateur de justice

Il intervient dans le but de favoriser le règlement des litiges civils, à l'amiable, en toute confidentialité et impartialité.

Permanence le 2^{ème} lundi du mois.

Gestion du conflit familial - Médiation Familiale RESONANCES

Séparation, divorce, conflit dans la famille : la médiation familiale permet d'apaiser le conflit, renouer le dialogue et trouver ensemble des solutions concrètes aux désaccords familiaux. Elle permet le maintien du lien de : •

- L'enfant à ses deux parents ainsi qu'à ses grands-parents
- La fratrie déchirée lors d'une succession ou de décisions à prendre pour un parent âgé
- Tous les membres d'une famille en conflit

Permanences d'information et médiation le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous au 04.42.67.14.17.

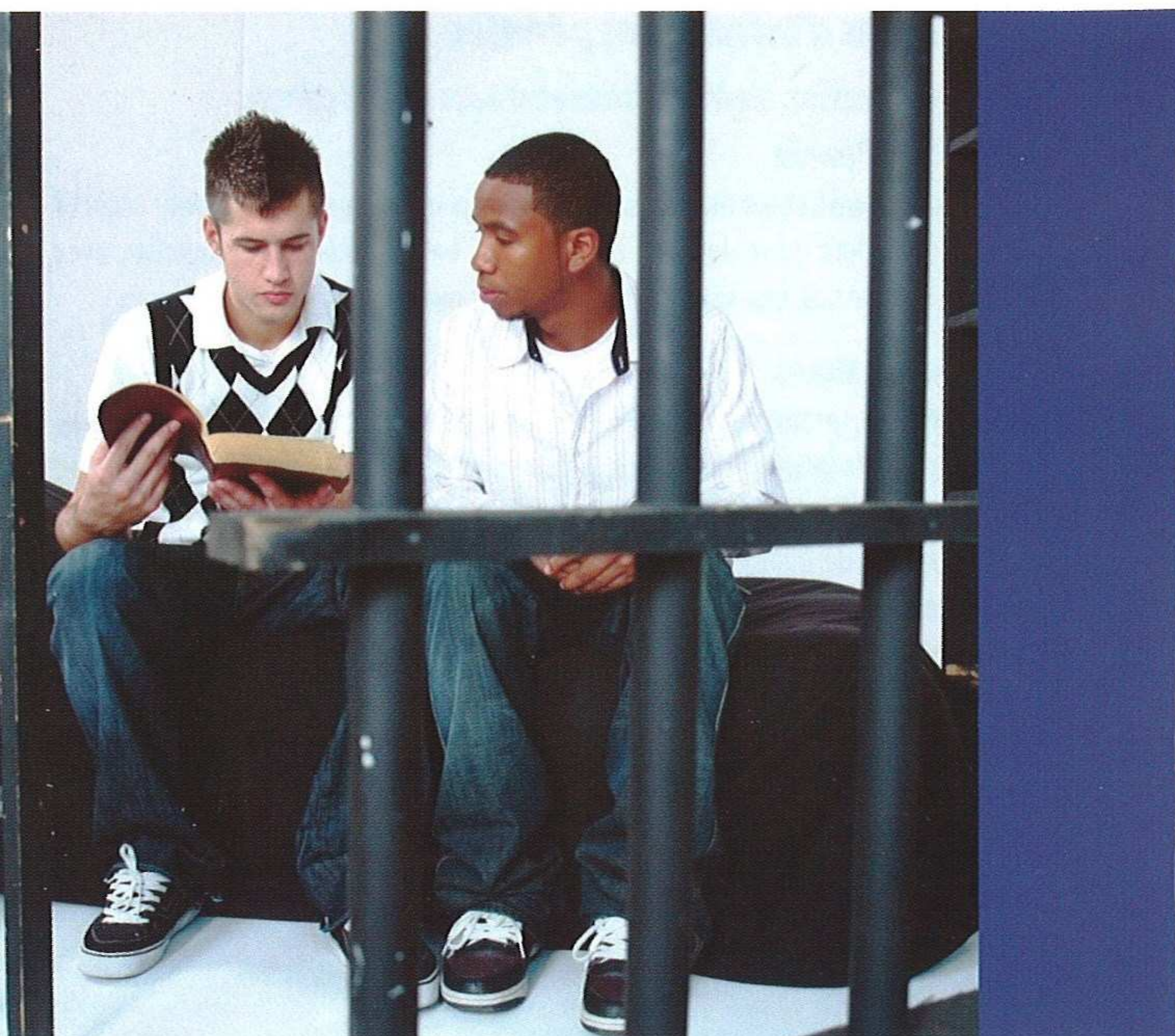
CAFC LA RECAMPADO

- Médiation familiale judiciaire : sur rendez-vous au 04.42.20.47.09
- Permanence d'information sur la médiation familiale sur injonction du juge aux affaires familiales le 1^{er} mercredi du mois.



Ville de Pertuis

> Missions Judiciaires



SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Le SPIP prend en charge des personnes placées sous main de justice, dans le cadre des politiques d'insertion (mesures de probation et d'aménagement des peines).

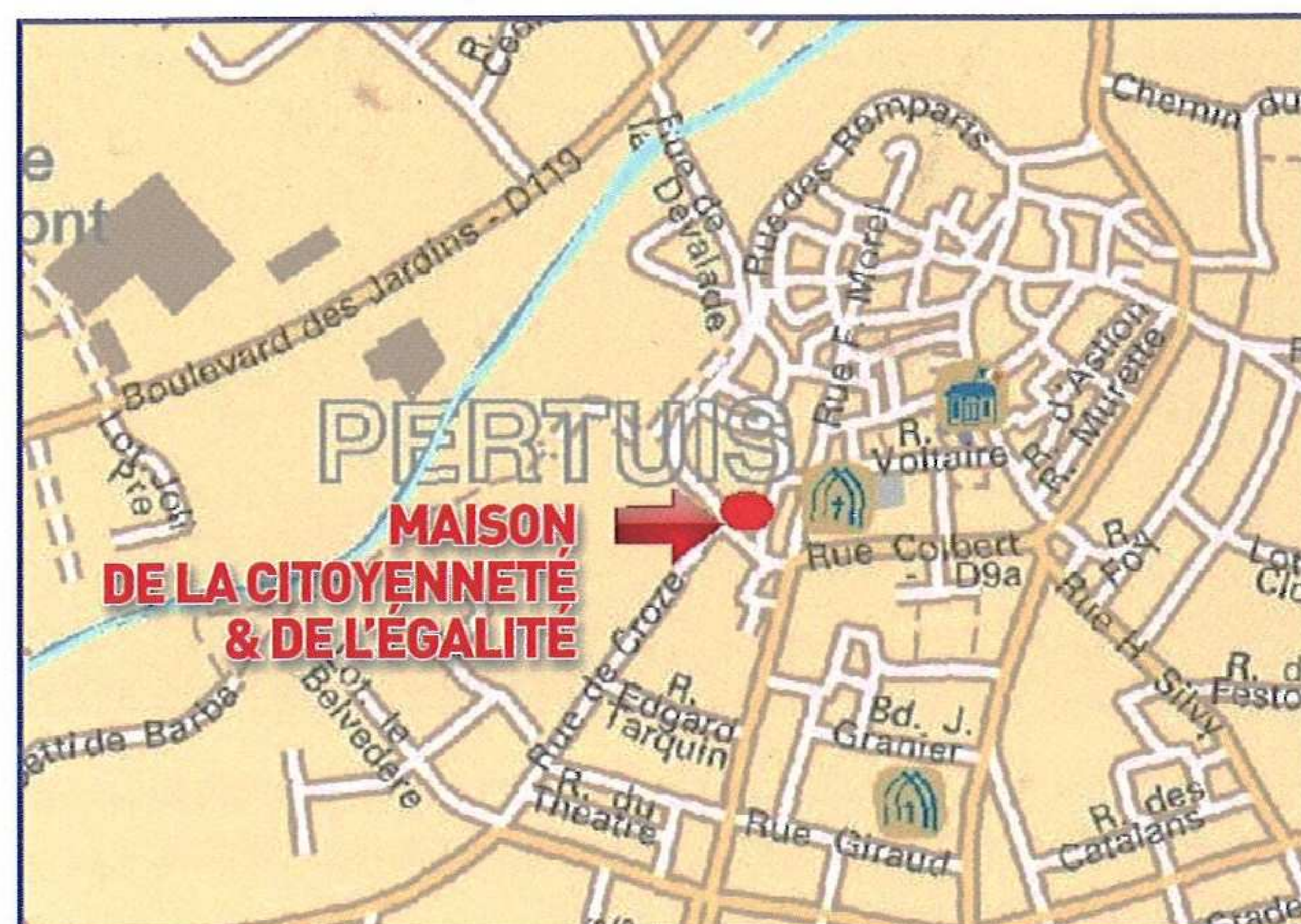
Sur rendez-vous auprès du SPIP au 04.90.13.38.60.

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

La PJJ intervient auprès d'adolescent et/ou de jeunes majeurs dans un cadre pénal sur décision judiciaire. C'est l'Unité Educative de Milieu Ouvert, située à Cavaillon qui couvre le sud du département de Vaucluse dont la mission principale est celle d'accompagner les jeunes à respecter les obligations qui leur sont imposées par le tribunal et de veiller à leur insertion sociale. Afin de faciliter les rencontres et les démarches avec les adolescents concernés et les familles des communes de Pertuis et des alentours.

Sur rendez-vous auprès de la PJJ au 04.90.71.87.45.

> Plan d'accès



2^{ème} Etage de l'annexe Mairie
Place du 4 Septembre
(au-dessus du tribunal d'Instance)
84120 PERTUIS

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Tél. : 04.90.79.50.40

Fax : 04.90.79.16.33

pad@mairie-pertuis.fr

N O S P A R T E N A I R E S



Ville de Pertuis



Provence-Alpes-Côte d'Azur

